Nations Unies S/PV.5195



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5195e séance
Mardi 7 juin 2005, à 10 heures
New York

Président :	M. de La Sablière	(France)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Wang Guangya
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	Mme Patterson
	Fédération de Russie	M. Lobach
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Philippines	M. Mercado
	République-Unie de Tanzanie	M. Manongi
	Roumanie	Mme Matei
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Llewellyn

Ordre du jour

Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Lettre datée du 26 mai 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2005/346)

05-37482 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Expression de sympathie à l'occasion du décès de l'Ambassadeur Adolfo Aguilar Zinser, ancien Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Président : Avant d'ouvrir cette séance, je souhaiterais au nom de l'ensemble des délégations exprimer la grande émotion qu'a provoquée parmi nous l'annonce de l'événement tragique qui a frappé l'Ambassadeur Adolfo Aguilar Zinser, victime d'un accident de voiture au Mexique. Nous nous souvenons tous de la contribution qu'Adolfo Aguilar Zinser, qui fut Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies de février 2002 à novembre 2003, a apportée aux travaux du Conseil. Il y défendait avec force les positions de son pays, ce qui ne l'empêchait pas d'être également un défenseur convaincu d'un multilatéralisme moderne. Nous disposions avec lui d'un excellent collègue à la fois fiable, constructif et ouvert à l'échange. En un mot, Adolfo Aguilar Zinser était un diplomate de talent. Nous le regretterons tous longtemps.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Lettre datée du 26 mai 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2005/346)

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis d'une lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité, datée du 26 mai 2005 et publiée sous la cote S/2005/346, qui concerne la liste des candidats aux postes de juges *ad litem* au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et dans laquelle le Secrétaire général suggère au Conseil de proroger le délai de présentation des candidatures d'une nouvelle période de 30 jours à compter de la date de sa décision sur cette question.

Les membres du Conseil sont également saisis d'un projet de réponse que je me propose d'adresser au Secrétaire général en ma qualité de Président du Conseil en réponse à sa lettre précitée.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité approuve la suggestion du Secrétaire général et consent à ce que j'envoie la lettre ainsi libellée.

Il en est ainsi décidé.

La réponse sera publiée comme document du Conseil sous la cote S/2005/371.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 20.